

OFFICIEL

Bulletin officiel de Pôle emploi

n°23

17 mars 2016

Sommaire chronologique

Décision PES n°2016-08 DS DR du 1^{er} mars 2016	2
Délégation de signature du directeur Pôle emploi services au sein de l'établissement	
Décision PES n°2016-09 DS Dépense du 1^{er} mars 2016	16
Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services au sein de l'établissement en matière d'opérations de dépense et de recette	
Décision PES n°2016-10 DS M.SPEC du 1^{er} mars 2016	18
Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services relative aux missions spécifiques	
Décision PES n°2016-11 DS IPR du 1^{er} mars 2016	33
Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables	
Décision Br n°2016-16 DS DR du 11 mars 2016	43
Délégation de signature temporaire donnée par le directeur régional de Pôle emploi Bretagne à monsieur David Gallier, directeur régional adjoint	

Décision PES n°2016-08 DS DR du 1^{er} mars 2016

Délégation de signature du directeur Pôle emploi services au sein de l'établissement

Le directeur régional de Pôle emploi services,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n°2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n°2015-50 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés et accords-cadres de Pôle emploi,

Vu la décision n°2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n°2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2015-189 du 31 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi portant actualisation du règlement intérieur des marchés et accords-cadres de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article I – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions :

Pour les correspondances et notes internes à Pôle emploi services se rapportant aux activités des services :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint

- Monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administratif et financier
- Monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- Monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- Madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- Madame Dominique Cavalier, médiateur
- Monsieur Gauthier Allain, chef d'unité immobilier, logistique et informatique
- Madame Caroline Almosnino, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Laurence Arner, responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Stéphane Autier, responsable du service conventions employeurs publics
- Monsieur Hervé Balleux, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Valérie Barbit, référent réglementaire & applicatif SAE
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mohamed Bensaid, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Brigitte Blanchard, agent de l'unité appui réglementaire
- Madame Myriam Bochard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Véronique Bordeau, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Patricia Buovac, chef d'unité comptabilité
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Madame Sandra Charitonsky, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne, développement durable et engagements de service
- Madame Nadia Chelghoum, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Marie-Hélène Daelemans, responsable de service étude de droit et paiement
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Madame Aurore Dekoninck, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- Madame Caroline De Lopez, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Clarisse Diverchy, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- Madame Corinne Dulary, responsable de service étude de droit et paiement
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- Madame Sandrine Farchica, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Mohamed Fatnassi, chef d'unité mobilité internationale
- Madame Stéphanie Faury-Corbin, chef d'unité mobilité internationale
- Monsieur Christophe Ferreira, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Christophe Fourmond, agent de l'unité appui réglementaire
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Monsieur Romain Gaffet, référent réglementaire et applicatif service mobilité internationale
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Monsieur Emmanuel Henry, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Kadija Houmaoui, agent de l'unité appui réglementaire
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Virginie Kimak, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
- Monsieur Bruno Lanzafame, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés

- Madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Monsieur Vincent L'Hoste, adjoint de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Sylvaine Lombard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Angéline Madeira, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Chantal Malek, chef d'unité du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Laurence Perret-Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Corinne Redoux, agent de l'unité appui réglementaire
- Madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- Madame Fabienne Rossi, référent réglementaire et applicatif Guso
- Monsieur Marc Roullier, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- Madame Karine Schwerm, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Fabrice Sulny, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Myriam Trichet, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Claire Zuban, responsable de service étude de droit et paiement

Pour les instructions et notes au réseau de Pôle emploi services et les correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administratif et financier
- Monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- Monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- Madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- Madame Dominique Cavalier, médiateur

Pour les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administratif et financier
- Monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- Monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- Madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- Madame Dominique Cavalier, médiateur
- Monsieur Gauthier Allain, chef d'unité immobilier, logistique et informatique
- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Laurence Arner, responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Stéphane Autier, responsable du service conventions employeurs publics
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mohamed Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Patricia Buovac, chef d'unité comptabilité
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE

- Madame Sandra Charitonsky, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne, développement durable et engagements de service
- Madame Nadia Chelghoum, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Marie-Hélène Daelemans, responsable de service étude de droit et paiement
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Madame Aurore Dekoninck, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- Madame Caroline De Lopez, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Clarisse Diverchy, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- Madame Corinne Dulary, responsable de service étude de droit et paiement
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- Monsieur Mohamed Fatnassi, chef d'unité mobilité internationale
- Madame Stéphanie Faury-Corbin, chef d'unité mobilité internationale
- Monsieur Christophe Ferreira, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Monsieur Emmanuel Henry, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Monsieur Bruno Lanzafame, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Monsieur Vincent L'Hoste, adjoint de responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Angéline Madeira, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Laurence Perret-Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- Monsieur Marc Roullier, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- Madame Karine Schwerm, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Fabrice Sulny, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Myriam Trichet, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Claire Zuban, responsable de service étude de droit et paiement

Pour les ordres de mission des agents placés sous leur autorité, ainsi que les autorisations d'utiliser un véhicule dans le respect de l'instruction interne relative aux déplacements :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administratif et financier
- Monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- Monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- Madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- Madame Dominique Cavalier, médiateur
- Monsieur Gauthier Allain, chef d'unité immobilier, logistique et informatique

- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Laurence Arner, responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Stéphane Autier, responsable du service conventions employeurs publics
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mohamed Bensaid, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Patricia Buovac, chef d'unité comptabilité
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Madame Sandra Charitonsky, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne, développement durable et engagements de service
- Madame Nadia Chelghoum, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Marie-Hélène Daelemans, responsable de service étude de droit et paiement
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Madame Aurore Dekoninck, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- Madame Caroline De Lopez, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Clarisse Diverchy, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- Madame Corinne Dulary, responsable de service étude de droit et paiement
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- Monsieur Mohamed Fatnassi, chef d'unité mobilité internationale
- Madame Stéphanie Faury-Corbin, chef d'unité mobilité internationale
- Monsieur Christophe Ferreira, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Monsieur Emmanuel Henry, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Monsieur Bruno Lanzafame, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Monsieur Vincent L'Hoste, adjoint de responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Angéline Madeira, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Laurence Perret-Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- Monsieur Marc Roullier, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- Madame Karine Schwerm, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Fabrice Sulny, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Myriam Trichet, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Claire Zuban, responsable de service étude de droit et paiement

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article II – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint et à monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent § 2 :

- Monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administratif et financier
- Monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines (pour l'intérim et la formation)

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, les bons de commande d'un montant inférieur à 15 000 euros HT. à madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique, en matière d'achat de fournitures et services et à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, en matière de sécurité.

Article III – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint et à monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur

objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administratif et financier, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article IV – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint, à monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint, et à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administratif et financier, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article V – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint et à monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur de Pôle emploi services, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article VI – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint, à monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint, et à monsieur Franck Tudal,

directeur ressources humaines, à l'effet de signer au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article VII – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour :

- prendre les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations mentionnées à l'article 5-III de la loi susvisée n°2008-126 du 13 février 2008, majorations de retard y afférentes et autres sommes dues à titre de sanction ainsi que les contributions et sommes dues au titre du contrat de sécurisation professionnelle visées aux articles L. 1233-66 et L. 1233-69 du code du travail, y compris les contributions, cotisations, majorations et autres sommes devant être versées au guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) ou au titre de l'emploi d'ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle, ainsi qu'au titre de l'emploi d'artistes du spectacle, de salariés expatriés ou relevant d'un employeur dont l'entreprise ne comporte pas d'établissement en France,
- prendre les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés

- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
 - Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
 - Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
 - Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
 - Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
 - Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
 - Madame Fabienne Rossi, référent réglementaire et applicatif Guso
 - Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
 - Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
 - Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
 - l'ensemble des agents du Guso
 - l'ensemble des agents du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
 - l'ensemble des agents des SAE
 - l'ensemble des agents du service contentieux
-
- prendre les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
 - prendre les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
 - Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
 - Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
 - Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
 - Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
 - Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
 - Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
 - Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
 - Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
 - Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
 - Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
 - Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
 - Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
 - Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
 - Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
 - Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
 - Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
 - Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
 - Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
 - Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
 - Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
 - Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
 - Madame Fabienne Rossi, référent réglementaire et applicatif Guso
 - Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
 - Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
 - Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
 - l'ensemble des agents du Guso
 - l'ensemble des agents du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
 - l'ensemble des agents des SAE
-
- prendre les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
 - prendre les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
- l'ensemble des agents du service centre de recouvrement spectacle et expatriés et des SAE habilités au regard de la procédure interne de Pôle emploi services

Article VIII – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article VII, § 1 et faire procéder à son exécution, à :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE

- Madame Fabienne Rossi, référent réglementaire et applicatif Guso
- Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
- l'ensemble des agents du Guso
- l'ensemble des agents du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- l'ensemble des agents des SAE
- l'ensemble des agents du service contentieux

Section 5 – Décisions sur recours

Article IX – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles II, III, IV, V, VI et IX de la présente décision, à :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Madame Fabienne Rossi, référent réglementaire et applicatif Guso
- Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE

Article X – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, les décisions sur les recours hiérarchiques formés contre les décisions mentionnées aux articles VII et VIII de la présente décision, à :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article XI – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administratif et financier, à monsieur Franck Tudal, directeur des ressources humaines et à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant Pôle emploi services.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Benoît Merkelbagh, directeur administratif et financier, de monsieur Franck Tudal, directeur des ressources humaines, de monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, bénéficié de la même délégation, à titre temporaire, madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique.

Article XII – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint, à monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint, à monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs, à madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi, à madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations, à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude, à madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux, à monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui réglementaire et applicatif, à madame Aurore Dekoninck, adjointe du responsable du service appui applicatif et réglementaire, madame Kadija Houmaoui et monsieur Christophe Fourmond, agents du service appui applicatif et réglementaire, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi services ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article XIII – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint, à monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint, à madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations, à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude, à monsieur Bruno Lanzafame, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude, à madame Myriam Trichet, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude, à madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux, à monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui réglementaire et applicatif, à madame Aurore Dekoninck, adjointe du responsable du service appui applicatif et réglementaire, à madame Kadija Houmaoui et monsieur Christophe Fourmond, agents du service appui applicatif et réglementaire, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi services ou à des faits ou actes intéressant la direction de Pôle emploi services, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article XIV – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Franck Tudal, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de Pôle emploi services, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;

- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1^{er}, 1.2 ou 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article XV – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint, à monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint, à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administratif et financier, à madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations, à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi services ou à des faits ou actes intéressant Pôle emploi services, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article XVI – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint, à monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur de Pôle emploi services ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant l'établissement, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article III de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012.

Section 7 – Divers

Article XVII – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article VII de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective, à :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Madame Fabienne Rossi, référent réglementaire et applicatif Guso
- Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
- l'ensemble des agents du Guso
- l'ensemble des agents du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- l'ensemble des agents des SAE
- l'ensemble des agents du service contentieux

Article XVIII – Abrogation

La décision PES n°2016-01 DS DR du 1er janvier 2016 est abrogée.

Article XIX – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 1^{er} mars 2016.

Hubert Philippe,
directeur de Pôle emploi services

Décision PES n°2016-09 DS Dépense du 1^{er} mars 2016

Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services au sein de l'établissement en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur de Pôle emploi services,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n°2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n°2015-170 du 10 décembre 2015 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article I – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n°2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint - opérations
- Monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint - support
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice services aux demandeurs d'emploi
- Monsieur Patrice Guerard, directeur services aux employeurs
- Monsieur Benoît Merkelbagh, directeur administratif et financier
- Madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- Monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- Monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines

Article II – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, le bon à payer d'une opération de dépense :

- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique

Article III – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n°2015-49 du 18 novembre 2015 :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint - opérations
- Monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint - support
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice services aux demandeurs d'emploi
- Monsieur Patrice Guerard, directeur services aux employeurs

- Monsieur Benoît Merkelbagh, directeur administratif et financier
- Madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- Monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- Monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines

Article IV – Abrogation

La décision PES n°2016-02 DS Dépense du 1^{er} janvier 2016 est abrogée.

Article V – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 1^{er} mars 2016.

Hubert Philippe,
directeur de Pôle emploi services

Décision PES n°2016-10 DS M.SPEC du 1^{er} mars 2016

Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services relative aux missions spécifiques

Le directeur de Pôle emploi services,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-23 et R. 5312-24,

Vu le règlement (CE) n°883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, modifié par le règlement (CE) n°988/2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n°2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la décision n°2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article I - Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions :

Pour les correspondances et notes internes à Pôle emploi services se rapportant aux activités des services :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administratif et financier
- Monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- Monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- Madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- Madame Dominique Cavalier, médiateur
- Monsieur Gauthier Allain, chef d'unité immobilier, logistique et informatique
- Madame Caroline Almosnino, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Laurence Arner, responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Stéphane Autier, responsable du service conventions employeurs publics
- Monsieur Hervé Balleux, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mohamed Bensaid, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Myriam Bochard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Véronique Bordeau, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso

- Madame Patricia Buovac, chef d'unité comptabilité
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Madame Sandra Charitonsky, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne, développement durable et engagements de service
- Madame Nadia Chelghoum, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Marie-Hélène Daelemans, responsable de service étude de droit et paiement
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Madame Aurore Dekoninck, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- Madame Caroline De Lopez, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Clarisse Diverchy, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- Madame Corinne Dulary, responsable de service étude de droit et paiement
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Monsieur Frédéric Faraon, responsable du service Appui Applicatif et Réglementaire
- Madame Sandrine Farchica, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Mohamed Fatnassi, chef d'unité mobilité internationale
- Madame Stéphanie Faury-Corbin, chef d'unité mobilité internationale
- Monsieur Christophe Ferreira, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Monsieur Romain Gaffet, référent réglementaire et applicatif service mobilité Internationale
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Monsieur Emmanuel Henry, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Virginie Kimak, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
- Monsieur Bruno Lanzafame, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Catherine Lemoine, responsable du service Appui Pilotage
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Monsieur Vincent L'Hoste, adjoint de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Sylvaine Lombard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Angéline Madeira, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Laurence Perret-Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- Madame Fabienne Rossi, référent réglementaire et applicatif Guso
- Monsieur Marc Roullier, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- Madame Karine Schwerm, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Fabrice Sulny, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Myriam Trichet, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Claire Zuban, responsable de service étude de droit et paiement

Pour les instructions et notes au réseau de Pôle emploi services et les correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint

- Monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administratif et financier
- Monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- Monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- Madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- Madame Dominique Cavalier, médiateur

Pour les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administratif et financier
- Monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- Monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- Madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- Madame Dominique Cavalier, médiateur
- Monsieur Gauthier Allain, chef d'unité immobilier, logistique et informatique
- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Laurence Arner, responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Stéphane Autier, responsable du service conventions employeurs publics
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mohamed Bensaid, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Patricia Buovac, chef d'unité comptabilité
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Madame Sandra Charitonsky, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne, développement durable et engagements de service
- Madame Nadia Chelghoum, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Marie-Hélène Daelemans, responsable de service étude de droit et paiement
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Madame Aurore Dekoninck, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- Madame Caroline De Lopez, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Clarisse Diverchy, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- Madame Corinne Dulary, responsable de service étude de droit et paiement
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- Monsieur Mohamed Fatnassi, chef d'unité mobilité internationale
- Madame Stéphanie Fauray-Corbin, chef d'unité mobilité internationale
- Monsieur Christophe Ferreira, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité Internationale
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Monsieur Emmanuel Henry, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Marie-Ange Jovenod, responsable du service contentieux
- Monsieur Bruno Lanzafame, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude

- Madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Monsieur Vincent L'Hoste, adjoint de responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Angéline Madeira, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Laurence Perret-Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- Monsieur Marc Roullier, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- Madame Karine Schwerm, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Fabrice Sulny, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Myriam Trichet, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Claire Zuban, responsable de service étude de droit et paiement

Pour les ordres de mission des agents placés sous leur autorité, ainsi que les autorisations d'utiliser un véhicule dans le respect de l'instruction interne relative aux déplacements :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Jean-Paul Chevillard, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administratif et financier
- Monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- Monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- Madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- Madame Dominique Cavalier, médiateur
- Monsieur Gauthier Allain, chef d'unité immobilier, logistique et informatique
- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Catherine Arnaud, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Laurence Arner, responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Stéphane Autier, responsable du service conventions employeurs publics
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mohamed Bensaid, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Patricia Buovac, chef d'unité comptabilité
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Madame Sandra Charitonsky, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne, développement durable et engagements de service
- Madame Nadia Chelghoum, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Marie-Hélène Daelemans, responsable de service étude de droit et paiement
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Madame Aurore Dekoninck, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- Madame Caroline De Lopez, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Clarisse Diverchy, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- Madame Corinne Dulary, responsable de service étude de droit et paiement
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE

- Monsieur Christophe Ferreira, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- Monsieur Mohamed Fatnassi, chef d'unité mobilité Internationale
- Madame Stéphanie Faury-Corbin, chef d'unité mobilité Internationale
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Monsieur Emmanuel Henry, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Monsieur Bruno Lanzafame, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Monsieur Vincent L'Hoste, adjoint de responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Angéline Madeira, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Laurence Perret-Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- Monsieur Marc Roullier, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- Madame Karine Schwerm, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Fabrice Sulny, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Myriam Trichet, chef d'unité service prévention et lutte contre la fraude
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Claire Zuban, responsable de service étude de droit et paiement

Article II - CATS - AER - ATS

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), des allocations équivalent retraite complémentaire (AER-C) et des allocations équivalent retraite de remplacement (AER-R) dues aux anciens salariés du secteur public, des allocations transitoires de solidarité de complément (ATS-C) et des allocations transitoires de solidarité de remplacement (ATS-R) dues aux anciens salariés du secteur public.

§ 2 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Thierry Viel, adjoint au responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Sylvie Bandle, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Françoise Beauvallet, agent du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

Article III - Salariés expatriés

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives à l'ouverture du droit à allocation, au titre du régime des expatriés ou du régime général, aux salariés expatriés ainsi qu'aux demandeurs d'emploi inscrits et indemnisés en France partant rechercher un emploi dans un autre pays membre.

§ 2 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Monsieur Romain Gaffet, référent réglementaire et applicatif service mobilité internationale
- Madame Virginie Bourgois, agent du service mobilité internationale
- Madame Sabine Burgun, agent du service mobilité internationale
- Madame Brigitte Gomis, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Sébastien Kohn, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Michael Marques, agent du service mobilité internationale
- Madame Clotilde Mouniapi-Batman, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Opa Niane, agent du service mobilité internationale
- Madame Jamila Ouarti, agent du service mobilité internationale

Article IV - Conventions de gestion

§ 1 Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives à la facturation et au recouvrement, y compris contentieux, des sommes dues au titre des conventions de gestion de l'article L.5424-2 du code du travail.

§ 2 Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
- Madame Brigitte Blanchard, agent du service appui applicatif et réglementaire

Article V - Missions dans le cadre des règlements communautaires n°883/2004 modifié et n°987/2009

§ 1 Délégation de signature est à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- répondre aux demandes d'information relatives au chômage dans le cadre de la mise en œuvre des règlements (CE) n°883/2004 modifié et n°987/2009, émanant des institutions compétentes des Etats membres, ou transmettre ces demandes aux directions régionales Pôle emploi compétentes, et statuer sur les décisions relatives au maintien des droits des allocataires partis faire leur recherche d'emploi dans un Etat membre.

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Monsieur Mohamed Fatnassi, chef d'unité mobilité internationale

- Madame Stéphanie Faury-Corbin, chef d'unité mobilité internationale
- Monsieur Romain Gaffet, référent réglementaire et applicatif service mobilité internationale
- Madame Paulette Akoman, agent du service mobilité internationale
- Madame Jamila Assaoui, agent du service mobilité internationale
- Madame Saïda Benmansour, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Reynald Breant, agent du service mobilité internationale
- Madame Muriel Christophoul, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Yann Dhissi, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Gilles Dupont, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Mathieu Guilpin, agent du service mobilité internationale
- Madame Tassadit Haddak, agent du service mobilité internationale
- Madame Sylvie Houvertus, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Patrick Huguet, agent du service mobilité internationale
- Madame Zahia Laidouni, agent du service mobilité internationale
- Madame Patricia Lechevallier, agent du service mobilité internationale
- Madame Jamila Madid, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Mohamed Meghaghi, agent du service mobilité internationale
- Madame Jeannine Mevegue, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Jean-Baptiste Roda, agent du service mobilité internationale
- Monsieur David Rosier, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Daniel Zimmerlin, agent du service mobilité internationale
- Madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- Madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- Monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- Madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- Madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- Monsieur Michaël Toinet, agent du service contentieux

§ 2 Délégation de signature est à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées dans la limite de 60 mois.

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des supports aux opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées dans la limite de 48 mois.

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Monsieur Mohamed Fatnassi, chef d'unité mobilité internationale
- Madame Stéphanie Faury-Corbin, chef d'unité mobilité internationale

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées dans la limite de 6 mois.

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Romain Gaffet, référent réglementaire et applicatif service mobilité internationale
 - Madame Paulette Akoman, agent du service mobilité internationale
 - Madame Jamila Assaoui, agent du service mobilité internationale
 - Madame Saïda Benmansour, agent du service mobilité internationale
 - Monsieur Reynald Breant, agent du service mobilité internationale
 - Madame Muriel Christophoul, agent du service mobilité internationale
 - Monsieur Yann Dhissi, agent du service mobilité internationale
 - Monsieur Gilles Dupont, agent du service mobilité internationale
 - Monsieur Mathieu Guilpin, agent du service mobilité internationale
 - Madame Tassadit Haddak, agent du service mobilité internationale
 - Madame Sylvie Houvertus, agent du service mobilité internationale
 - Monsieur Patrick Huguet, agent du service mobilité internationale
 - Madame Zahia Laidouni, agent du service mobilité internationale
 - Madame Patricia Lechevallier, agent du service mobilité internationale
 - Madame Jamila Madid, agent du service mobilité internationale
 - Monsieur Mohamed Meghaghi, agent du service mobilité internationale
 - Madame Jeannine Mevegue, agent du service mobilité internationale
 - Monsieur Jean-Baptiste Roda, agent du service mobilité internationale
 - Monsieur David Rosier, agent du service mobilité internationale
 - Monsieur Daniel Zimmerlin, agent du service mobilité internationale
 - Madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
 - Madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
 - Monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
 - Madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
 - Madame Valérie Martins, agent du service contentieux
 - Monsieur Michaël Toinet, agent du service contentieux
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de remise des allocations ainsi que sur les demandes d'admission en non valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros.

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
 - Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
 - Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
 - Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de remise des allocations ainsi que sur les demandes d'admission en non valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Monsieur Mohamed Fatnassi, chef d'unité mobilité internationale
- Madame Stéphanie Faury-Corbin, chef d'unité mobilité internationale
- Monsieur Romain Gaffet, référent réglementaire et applicatif service mobilité internationale
- Madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- Madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- Monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- Madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux

- Madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- Monsieur Michaël Toinet, agent du service contentieux

- demander le remboursement des sommes indûment versées par Pôle emploi services et, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage indûment versées concernant les travailleurs frontaliers, examiner les demandes de remboursement d'allocations à la charge de Pôle emploi, et procéder au recouvrement afférent, examiner les demandes de remboursement d'allocations émanant des institutions compétentes des Etats membres de résidence, et procéder aux remboursements dus.

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Monsieur Mohamed Fatnassi, chef d'unité mobilité internationale
- Madame Stéphanie Faury-Corbin, chef d'unité mobilité internationale
- Monsieur Romain Gaffet, référent réglementaire et applicatif service mobilité internationale
- Madame Paulette Akoman, agent du service mobilité internationale
- Madame Jamila Assaoui, agent du service mobilité internationale
- Madame Saïda Benmansour, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Reynald Breant, agent du service mobilité internationale
- Madame Muriel Christophoul, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Yann Dhissi, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Gilles Dupont, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Mathieu Guilpin, agent du service mobilité internationale
- Madame Tassadit Haddak, agent du service mobilité internationale
- Madame Sylvie Houvertus, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Patrick Huguet, agent du service mobilité internationale
- Madame Zahia Laidouni, agent du service mobilité internationale
- Madame Patricia Lechevallier, agent du service mobilité internationale
- Madame Jamila Madid, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Mohamed Meghaghi, agent du service mobilité internationale
- Madame Jeannine Mevegue, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Jean-Baptiste Roda, agent du service mobilité internationale
- Monsieur David Rosier, agent du service mobilité internationale
- Monsieur Daniel Zimmerlin, agent du service mobilité internationale
- Madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- Madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- Monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- Madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- Madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- Monsieur Michaël Toinet, agent du service contentieux

Article VI - Intermittents du spectacle (Annexes VIII et X)

§ 1 Délégation de signature est donnée, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour :

- statuer sur les droits à prestations au titre des annexes VIII et X au règlement annexé à la convention d'assurance chômage, ou le cas échéant au titre du régime général,

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Madame Laurence Arner, responsable de service études de droit et paiement
- Madame Marie-Hélène Daelemans, responsable de service étude de droit et paiement
- Madame Corinne Dulary, responsable de service étude de droit et paiement

- Madame Claire Zuban, responsable de service étude de droit et paiement
- Madame Nadia Chelghoum, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Vincent L'Hoste, adjoint de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Angéline Madeira, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Mohamed Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Sandra Charitonsky, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Caroline De Lopez, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Clarisse Diverchy, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Christophe Ferreira, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Emmanuel Henry, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Laurence Perret-Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Marc Roullier, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Karine Schwerm, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Fabrice Sulny, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Caroline Almosnino, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Hervé Balleux, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Myriam Bochar, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Véronique Bordeau, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Sandrine Farchica, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Virginie Kimak, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Sylvaine Lombard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- l'ensemble des agents des services SEDP

- demander le remboursement des sommes indûment versées pour, au nom du directeur de Pôle emploi services :

1°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées dans la limite de 60 mois,

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi

2°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées dans la limite de 48 mois,

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Madame Laurence Arner, responsable de service études de droit et paiement
- Madame Marie-Hélène Daelemans, responsable de service étude de droit et paiement
- Madame Corinne Dulary, responsable de service étude de droit et paiement
- Madame Claire Zuban, responsable de service étude de droit et paiement
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Nadia Chelghoum, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Vincent L'Hoste, adjoint de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Angéline Madeira, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Mohamed Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Sandra Charitonsky, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Caroline De Lopez, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Clarisse Diverchy, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Christophe Ferreira, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Emmanuel Henry, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Laurence Perret-Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement

- Monsieur Marc Roullier, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Karine Schwerm, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Fabrice Sulny, chef d'unité service études de droit et paiement

3°) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées dans la limite de 6 mois,

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Madame Caroline Almosnino, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Hervé Balleux, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Myriam Bochard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Véronique Bordeau, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Sandrine Farchica, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Virginie Kimak, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Sylvaine Lombard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- l'ensemble des agents des services SEDP
- Madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- Madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- Monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- Madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- Madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- Monsieur Michaël Toinet, agent du service contentieux

4°) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros
- statuer sur les demandes d'admission en non valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros
- procéder à une remise de dette lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Madame Laurence Arner, responsable de service études de droit et paiement
- Madame Marie-Hélène Daelemans, responsable de service étude de droit et paiement
- Madame Corinne Dulary, responsable de service étude de droit et paiement
- Madame Claire Zuban, responsable de service étude de droit et paiement
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- statuer sur les demandes de remise des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros,
- statuer sur les demandes d'admission en non valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat,

du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros,

- procéder à une remise de dette lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros,

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Madame Nadia Chelghoum, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
 - Monsieur Vincent L'Hoste, adjoint de responsable de service études de droit et paiement
 - Madame Angéline Madeira, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
 - Monsieur Mohamed Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
 - Madame Sandra Charitonsky, chef d'unité service études de droit et paiement
 - Madame Caroline De Lopez, chef d'unité service études de droit et paiement
 - Madame Clarisse Diverchy, chef d'unité service études de droit et paiement
 - Monsieur Christophe Ferreira, chef d'unité service études de droit et paiement
 - Monsieur Emmanuel Henry, chef d'unité service études de droit et paiement
 - Madame Laurence Perret-Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
 - Monsieur Marc Roullier, chef d'unité service études de droit et paiement
 - Madame Karine Schwerm, chef d'unité service études de droit et paiement
 - Monsieur Fabrice Sulny, chef d'unité service études de droit et paiement
 - Madame Caroline Almosnino, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
 - Monsieur Hervé Balleux, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
 - Madame Myriam Bochart, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
 - Madame Véronique Bordeau, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
 - Madame Sandrine Farchica, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
 - Madame Virginie Kimak, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
 - Madame Sylvaine Lombard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
 - Madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
 - Madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
 - Monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
 - Madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
 - Madame Valérie Martins, agent du service contentieux
 - Monsieur Michaël Toinet, agent du service contentieux
- Faire signifier les contraintes sur trop-perçus prestations et aides, et procéder aux assignations ou injonctions de payer

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- Madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- Monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- Madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- Madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- Monsieur Michaël Toinet, agent du service contentieux

Article VII – Mandataires sociaux

Délégation de signature est donnée, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour :

- prendre les décisions par lesquelles il est statué sur la reconnaissance du statut de salarié des dirigeants, mandataires sociaux et associés, au regard de la réglementation de l'assurance chômage,

- prendre les décisions relatives à l'ouverture du droit à allocation pour les personnes pour lesquelles a été menée l'étude de reconnaissance du statut de salarié des dirigeants, mandataires sociaux et associés, et procéder le cas échéant au paiement de la première échéance.

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des supports aux opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice des services aux demandeurs d'emploi
- Madame Laurence Arner, responsable de service études de droit et paiement
- Madame Marie-Hélène Daelemans, responsable de service étude de droit et paiement
- Madame Corinne Dulary, responsable de service étude de droit et paiement
- Madame Claire Zuban, responsable de service étude de droit et paiement
- Madame Nadia Chelghoum, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Vincent L'Hoste, adjoint de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Angéline Madeira, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Monsieur Mohamed Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Sandra Charitonsky, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Caroline De Lopez, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Clarisse Diverchy, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Christophe Ferreira, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Emmanuel Henry, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Laurence Perret-Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Marc Roullier, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Karine Schwerm, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Fabrice Sulny, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Caroline Almosnino, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Hervé Balleux, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Myriam Bochard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Véronique Bordeau, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Sandrine Farchica, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Virginie Kimak, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Sylvaine Lombard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Romain Gaffet, référent réglementaire et applicatif service mobilité internationale
- l'ensemble des agents des SEDP habilités au regard de la procédure interne PES

Article VIII - Aides à l'emploi ou à l'embauche

Délégation de signature est donnée, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des aides à l'emploi ou à l'embauche pour le compte de Pôle emploi, et pour le compte de l'Etat,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions visées au présent article,

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE

- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
 - Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
 - Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
 - Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
 - l'ensemble des agents des services SAE
- demander le remboursement des sommes indûment versées par Pôle emploi services et, dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte de l'Etat

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
 - Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
 - Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
 - Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
 - Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
 - Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
 - Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
 - Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
 - Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
 - Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
 - Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
 - Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
 - Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE-
 - Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE-
 - Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
 - Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
 - Madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
 - Madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
 - Monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
 - Madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
 - Madame Valérie Martins, agent du service contentieux
 - Monsieur Michaël Toinet, agent du service contentieux
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise ou sur les demandes d'admission en non valeur relatives aux aides indûment versées par Pôle emploi services pour le compte de Pôle emploi, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
 - Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
 - Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
 - Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
 - Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
 - Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise ou sur les demandes d'admission en non valeur relatives aux aides indûment versées par Pôle emploi services pour le compte de Pôle emploi, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros

Sont bénéficiaires de la délégation sus visée les personnes suivantes :

- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE

- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
- Madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- Madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- Monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- Madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- Madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- Monsieur Michaël Toinet, agent du service contentieux

Article IX - Abrogation

La décision PES n°2016-03 DS M.SPEC du 1^{er} janvier 2016 est abrogée.

Article X - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 1^{er} mars 2016.

Hubert Philippe,
directeur de Pôle emploi services

Décision PES n°2016-11 DS IPR du 1^{er} mars 2016

Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

Le directeur de Pôle emploi services,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et ses avenants et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2014-48 du 26 novembre 2014 approuvant le règlement intérieur des instances paritaires régionales (I.P.R.),

Décide :

Article I – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes :

- 1°) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2°) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1^{er} et à l'alinéa 1^{er} du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3°) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- 4°) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

§ 2 Bénéficient de la délégation donnée au § 1^{er} du présent article :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Madame Dominique Dupray, directrice services aux demandeurs d'emploi
- Madame Laurence Arner, responsable de service études de droit et paiement
- Madame Marie-Hélène Daelemans, responsable de service étude de droits et paiements
- Madame Corinne Dulary, responsable de service étude de droits et paiements
- Madame Claire Zuban, responsable de service étude de droits et paiements
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Madame Nadia Chelghoum, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Vincent L'Hoste, adjoint de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Angéline Madeira, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Mohamed Bensaid, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Sandra Charitonsky, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Caroline De Lopez, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Clarisse Diverchy, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Franck Dumontier, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Christophe Ferreira, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Emmanuel Henry, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Laurence Perret-Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Marc Roullier, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Karine Schwerm, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Fabrice Sulny, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Mohamed Fatnassi, chef d'unité mobilité internationale
- Madame Stéphanie Faury-Corbin, chef d'unité mobilité internationale
- Madame Caroline Almosnino, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Hervé Balleux, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Myriam Bochard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Véronique Bordeaux, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Sandrine Farchica, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Virginie Kimak, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Sylvaine Lombard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Romain Gaffet, référent réglementaire et applicatif service mobilité internationale

Article II – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Dominique Dupray, directrice services aux demandeurs d'emploi
- Madame Laurence Arner, responsable de service études de droit et paiement
- Madame Marie-Hélène Daelemans, responsable de service étude de droits et paiements
- Madame Corinne Dulary, responsable de service étude de droits et paiements
- Madame Claire Zuban, responsable de service étude de droits et paiements
- Madame Malika Fourra, responsable du service mobilité internationale
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Nadia Chelghoum, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Vincent L'Hoste, adjoint de responsable de service études de droit et paiement
- Madame Angéline Madeira, adjointe de responsable de service études de droit et paiement
- Monsieur Mohamed Bensaid, chef d'unité service études de droit et paiement

- Madame Sandra Charitonsky, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Caroline De Lopez, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Clarisse Diverchy, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Franck Dumontier, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Christophe Ferreira, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Emmanuel Henry, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Laurence Perret-Bensaïd, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Marc Roullier, chef d'unité service études de droit et paiement
- Madame Karine Schwerm, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Fabrice Sulny, chef d'unité service études de droit et paiement
- Monsieur Mohamed Fatnassi, chef d'unité mobilité internationale
- Madame Stéphanie Faury-Corbin, chef d'unité mobilité internationale
- Madame Caroline Almosnino, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Hervé Balleux, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Myriam Bochard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Véronique Bordeau, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Sandrine Farchica, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Virginie Kimak, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Madame Sylvaine Lombard, référent réglementaire et applicatif service études de droit et paiement
- Monsieur Romain Gaffet, référent réglementaire et applicatif service mobilité internationale

Article III – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso

- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité au Guso
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Madame Fabienne Rossi, référent réglementaire et applicatif Guso
- Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
- Madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- Madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- Monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- Madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- Madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- Monsieur Michaël Toinet, agent du service contentieux

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 200 euros.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- l'ensemble des agents des services Guso, centre de recouvrement spectacle et expatriés et SAE

Article IV – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 18 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 9 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Madame Fabienne Rossi, référent réglementaire et applicatif Guso
- Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
- Madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- Madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- Monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- Madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- Madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- Monsieur Michaël Toinet, agent du service contentieux

Article V – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux

Article VI – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs dans la limite maximale, en cas d'acceptation, de 12 mois, ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, de 36 mois,
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de

réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations
- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE
- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Madame Fabienne Rossi, référent réglementaire et applicatif Guso
- Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE
- Madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- Madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- Monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- Madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- Madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- Monsieur Michaël Toinet, agent du service contentieux

Article VII – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'AGS.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées

par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 18 000 euros s'il s'agit de cotisations à l'AGS.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Mickaël Cari, responsable de service SAE
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Madame Marie-Ange Jouvenod, responsable du service contentieux
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 9 000 euros s'il s'agit de cotisations à l'AGS.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Madame Fabienne Rossi, référent réglementaire et applicatif Guso
- Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de cotisations à l'AGS.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- L'ensemble des agents Guso, Centre de recouvrement spectacle et expatriés, SAE et Contentieux

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou

de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- Monsieur Gilles Quinegagne, directeur régional adjoint
- Monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- Madame Elisabeth Aguetand, directrice des opérations

§ 6 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 8 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- Madame Annie Bozonnet, responsable du service Guso
- Madame Sabine Bardet, responsable du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Alain Leruez, responsable de service SAE
- Madame Marie-Ange Jovenod, responsable du service contentieux
- Madame Emilie Buttin, adjointe du responsable de service Guso
- Monsieur Thierry Viel, adjoint du responsable de service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Monsieur Dominique Ertus, adjoint de responsable de service SAE
- Madame Monique Golmard, adjointe de responsable de service SAE

§ 7 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 6 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- Madame Hayat Aloui, chef d'unité Guso
- Madame Alexandra Coulis, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Philippe Dargeou, chef d'unité Guso
- Madame Caroline Da Silva Ferraz, chef d'unité Guso
- Monsieur Jean-Yves Luya, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Chantal Malek, chef d'unité centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Sonia Couturier, chef d'unité SAE
- Madame Sofia Cruz, chef d'unité SAE
- Monsieur Nuno Da Cruz, chef d'unité SAE
- Madame Zina Nabet, chef d'unité SAE
- Madame Annie Pilon, chef d'unité SAE
- Madame Valérie Verdier, chef d'unité SAE
- Madame Fabienne Rossi, référent réglementaire et applicatif Guso
- Madame Vanessa Larosa, référent réglementaire et applicatif centre de recouvrement spectacle et expatriés
- Madame Valérie Barbit, référent réglementaire et applicatif SAE
- Monsieur Christian Labelle, référent réglementaire et applicatif SAE

§ 8 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de

Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 3 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- L'ensemble des agents Guso, centre de recouvrement spectacle et expatriés, SAE et contentieux

Article VIII – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article IX – Abrogation

La décision PES n°2016-04 DS IPR du 1^{er} janvier 2016 est abrogée.

Article X – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 1^{er} mars 2016.

Hubert Philippe
directeur de Pôle emploi services

Décision Br n°2016-16 DS DR du 11 mars 2016

Délégation de signature temporaire donnée par le directeur régional de Pôle emploi Bretagne à monsieur David Gallier, directeur régional adjoint

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la décision n°2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi aux directeurs régionaux,

Décide :

Article I – Délégation temporaire

Délégation est donnée à monsieur David Gallier, directeur régional adjoint, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et pendant la période comprise entre le 18 mars 2016 inclus et le 25 mars 2016 inclus, tous les documents et actes nécessaires à l'accomplissement des missions incombant à la direction régionale, dans les conditions et limites fixées par la décision du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux, à l'exception des décisions portant délégation de pouvoir ou de signature au sein de la direction régionale ou modifiant l'organisation ou le fonctionnement de ses services.

Article II – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 11 mars 2016.

Philippe Siebert,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne